



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 096/2023
SÉANCE N° 4 DU 9 MAI 2023

QUALITÉ DE L'AIR – ASSOCIATION AIR PAYS DE LA LOIRE – CONVENTION D'INVESTISSEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 53), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 19 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 19 h 54), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 19 h 35), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 24), Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Louis Michel a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de 19 h 21), Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou.

Liste des délibérations affichée le : 12 mai 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

QUALITÉ DE L'AIR – ASSOCIATION AIR PAYS DE LA LOIRE – CONVENTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Julien Brocaïl

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval d'Agglomération, à travers ses compétences aménagement du territoire et en charge de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, participe à la connaissance sur la qualité de l'air,

Qu'à ce titre elle accompagne l'association Air Pays de la Loire au renouvellement et à l'entretien des équipements de mesures de la qualité de l'air du territoire,

Qu'une convention, annexée à cette délibération, détaille les engagements de chaque partie,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le projet de convention entre l'association Air Pays de la Loire et Laval Agglomération est approuvé. La convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Article 2

Le montant de la subvention est approuvé à hauteur de 5 000 € par an, sous réserve des votes des budgets primitifs 2024 à 2027.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230509-S04-BC-096-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2023

Mise en ligne : 19-05-23

Le président,

Florian Bercault